



Conseil supérieur
de la fonction militaire



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE
(89^{ème} session bis du 15 au 19 juillet 2013)

COMMUNIQUÉ

La session extraordinaire du Conseil supérieur de la fonction militaire du 15 au 19 juillet a été convoquée par le ministre de la défense pour donner son avis sur les mesures inscrites dans la loi de programmation militaire et déterminer les axes d'évolution possibles du régime des retraites militaires.

Elle a débuté par une allocution de Monsieur le Chef d'état-major des armées l'amiral Edouard GUILLAUD.

Madame la présidente Yannick MOREAU, monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude MALLET, conseiller auprès du ministre de la défense, monsieur le contrôleur général des armées Jacques FEYTIS, directeur des ressources humaines du ministère de la défense, madame le Conseiller d'Etat Claire LANDAIS, directrice des affaires juridiques du ministère de la défense sont également intervenus au cours de cette semaine de travail.

Sur le thème des retraites, le Conseil s'est appuyé sur les conclusions de son groupe d'étude qui a été réuni le 2 et 3 juillet dernier et qu'il a amendées¹.

Il a fait part au ministre de son opposition à la modification du régime des retraites des militaires et de son accord avec les termes de la correspondance qu'il a adressée sur ce sujet au Premier ministre.

Il a estimé, par ailleurs, que toute évolution de ce régime qui remettrait en cause son équilibre et sa cohérence aurait des incidences sur la capacité opérationnelle des armées et a appelé son attention sur les conséquences financières négatives que feraient peser certaines mesures sur les très nombreux contractuels du ministère et notamment sur les militaires du rang.

Néanmoins, dans l'éventualité où la solidarité nationale imposerait un nouvel effort à la communauté militaire, le Conseil a estimé nécessaire de faire part au ministre de ses positions sur les paramètres principaux des pensions militaires qui ont été déclinées en trois catégories :

- celles dont la remise en cause a été jugée inacceptable ;
- celles dont l'évolution moyennant compensation pourrait être jugée acceptable ;
- et enfin, celles qui seraient estimées acceptables au titre de l'effort de solidarité nationale.

¹ Le détail des avis rendus par le Conseil au cours de cette session est consultable sur le site intradef : <http://www.csfm.defense.gouv.fr/>

En outre, il les a assorties d'un certain nombre de propositions.

En réponse, le ministre a souhaité rappeler que cette réforme avait pour but d'assurer la pérennité financière des retraites et d'éviter la faillite du système tout entier. Après avoir souligné la grande qualité des conclusions du groupe d'étude sur les retraites, le ministre a précisé que ce travail lui donnait de solides arguments pour prendre part à la discussion interministérielle qui s'engageait et y défendre les spécificités des militaires.

Le Conseil a ensuite présenté au ministre les avis concernant les dix projets de textes inscrits dans la loi de programmation militaire.

Il a émis un seul avis défavorable sur le projet concernant la protection des militaires contre une judiciarisation excessive dans l'exercice de leurs missions militaires, tout en approuvant le principe du renforcement de cette protection.

Un avis favorable a été porté sur les neuf autres projets de textes concernant l'extension de la protection juridique des militaires, l'allongement de la durée d'inscription sur les listes d'aptitudes aux emplois réservés, ainsi que les mesures incitatives au départ.

Pour ces dernières, le Conseil a fait part au ministre de son souhait de n'écarter aucun grade de l'application de ces futures mesures. En outre, il s'est inquiété du risque d'incohérence que pourrait soulever une mauvaise coordination entre la réforme sur les retraites et la mise en application des mesures d'incitation au départ. Enfin, le Conseil a fait part de son interrogation sur la compatibilité entre les mesures d'accompagnement au départ et les aides liées à la reconversion.

En réponse, le ministre a rappelé que la loi de programmation militaire préservait l'essentiel et qu'il avait eu à cœur tout au long de son élaboration de sauvegarder la condition militaire malgré le contexte économique tendu. Il a également mis en évidence tout l'intérêt que présentaient les mesures pour l'ensemble des militaires, que ce soit le dispositif de la mobilité rénové, celui de la promotion fonctionnelle ou celui du pécule.

Le ministre a insisté sur l'avancée que représentait l'élargissement du dispositif de protection juridique pour les ayant droits des militaires.

Par ailleurs, les membres ont souhaité faire part au ministre de leur position concernant une éventuelle modernisation du processus de concertation, en réaffirmant leur attachement à la forme actuelle de dialogue militaire et en refusant toute professionnalisation de ses acteurs.

Face aux attaques répétées dont a fait l'objet la concertation sur internet et qui suscitent l'indignation du Conseil, le ministre a indiqué que ces pratiques le préoccupaient profondément et qu'il envisageait des réponses adaptées.

Sur le principe d'une campagne double pouvant être attribuée aux militaires servant au Mali, le ministre a fait part de sa position favorable.

Il a précisé qu'un plan d'amélioration de la condition militaire serait soumis à l'avis des conseils lors de la 90^{ème} session et que la question d'un éventuel groupe de travail du CSFM sur la question des militaires divorcés ayant la charge de leurs enfants serait abordée à cette occasion.

De plus, il a demandé que soit mis en place un système de remontée de propositions d'amélioration de la vie quotidienne selon le concept de la "boite à idées".

Concernant la mise en œuvre de la loi de programmation militaire, le ministre a précisé que les annonces en matière de restructurations pour 2014 seraient faites à la fin du mois de septembre.

Il a également exprimé sa grande satisfaction de l'annonce faite le 13 juillet 2013 par le Président de la République de rencontrer, à l'Elysée, les membres des conseils de la fonction militaire à la rentrée prochaine. Cette annonce a été perçue par les membres du Conseil comme un témoignage de la haute considération que le chef des armées leur porte.

Le ministre a enfin annoncé que la 90^{ème} session du CSFM revêtirait un faste particulier.

En conclusion, le ministre a déclaré devant les membres que la confiance qu'ils lui ont accordée était essentielle dans son engagement à défendre la condition militaire.

Le secrétaire de session
Capitaine (Terre) Bernard BRUZEAU



Le ministre de la défense
Monsieur Jean-Yves LE DRIAN

